

Le Bulletin Communal | Février 2025



Bavois

La commune des bons vivants



Contact

Rue du Collège 14

Téléphone 024/441.46.43

Natel voirie 079/951.54.73

greffe@bavois.ch

habitants@bavois.ch

bourse@bavois.ch

www.bavois.ch



Horaires

Greffe	Lundi	09:00 - 11:45
	Mardi et jeudi	09:00 - 11:45 & 14:00 - 16:30
Contrôle des habitants	Lundi	09:00 - 11:45
	Mardi et jeudi	09:00 - 11:45 & 14:00 - 18:30
Boursière	Mardi	09:00 - 11:30 & 14:00 - 16:30
Déchetterie	Lundi	10:00 - 11:00
	Mercredi	19:00 - 20:00
	Samedi	10:00 - 12:00

Appel d'urgence

Pompiers	118	Centre social régional	024/557.76.76
Gendarmerie	117	Centre Medico-social Orbe	058/450.30.30
Service Ambulance	144	Office régional de placement	024/557.79.70
Intoxications	145	État civil cantonal	0247557.07.07

Agence assurances sociales (AVS, subsides assurances, etc.)

Orbe 024/557.77.00

Quelques mots de la commune

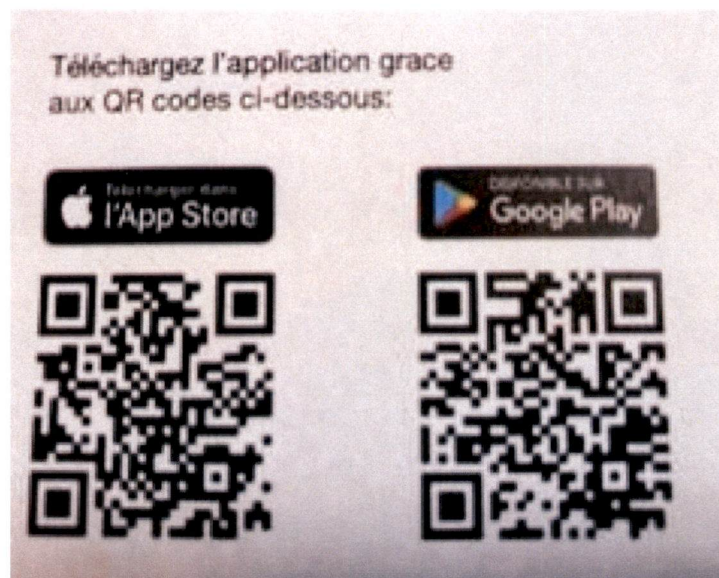
Comme vous pouvez le constater, La commune s'est dotée d'un nouveau logo ! Il sera désormais utilisé dans toutes nos communications officielles. Ce logo reprend deux des principaux codes de notre village :

- *Le château de Bavois, élément architectural incontournable de notre paysage, représenté de manière stylisée.*
- *La pie qui entoure le château, clin d'œil au sobriquet donné aux habitants de Bavois : « Les Agasses ».*

Pour briller pendant vos agapes, entre amis ou en famille, il est possible de commander à prix coûtant, des verres à pied arborant notre logo ! (Fr. 25.- le carton de 6 verres). Veuillez-vous adresser à l'administration communale en cas d'intérêt.

Nous avons profité de cette nouvelle identité visuelle pour rafraîchir également notre bulletin communal. A noter qu'il paraîtra, dès à présent, tous les deux mois.

Nous vous invitons, en parfait complément, à télécharger l'application mobile « CommuneApp » pour rester informé en temps réel de ce qui se passe dans notre commune.



La Municipalité tient à remercier chaleureusement Mme Daphné Harmel pour son travail. Elle a relevé avec brio le défi que nous lui avons lancé : nous proposer un logo qui nous ressemble.

Infos aux habitants

Subventions communales

Nous vous rappelons que différentes subventions sont accordées dans le cadre du « Fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable ». Certains montants ont été modifiés au 1^{er} janvier 2025 (voir tableau inséré dans ce bulletin). Vous trouverez les conditions ainsi que les formulaires de demandes sur notre site internet. Vous pouvez également y accéder à l'aide du QR code présent sur le flyer « Economie d'énergie et subventions pour la durabilité ».

N'oubliez pas que les demandes de subventions doivent être déposées avant l'achat ou le début des travaux.

Payez facilement vos factures de la commune de Bavois



Votre administration passe à la facturation électronique eBill !

Trouvez-nous dans la liste des émetteurs de factures dans votre e-banking.

Vos avantages :

- Payez vos factures en toute sécurité et en quelques clics.
- Contrôle total et vue d'ensemble grâce à l'archivage automatique.
- Moins d'effort et plus jamais de références à entrer au clavier.
- Sans papier et ménageant les ressources.

Plus d'informations sur le site [eBill.ch](https://www.eBill.ch)

Taxe ordures 2025 & Exonérations

Nous vous rendons attentifs aux éléments ci-dessous concernant la facturation de la taxe déchets 2025 :

« Selon le règlement communal art.14 sur la gestion des déchets, une taxe annuelle de CHF 110.- HT est perçue par habitant majeur (18 ans révolus).

Les apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans révolus peuvent être exonérés de la taxe sur présentation d'une attestation de l'école qu'ils fréquentent comprenant leur situation au 1^{er} janvier 2025.

Attention le contrat d'apprentissage et la carte d'étudiant ne sont pas pris en considération.

Les exonérations accordées en 2024 ne se renouvellent pas automatiquement. Elles doivent faire l'objet d'une nouvelle demande pour 2025.

Population de Bavois au 31.12.2024

Notre population au 31 décembre 2024 était de 1055 habitants dont 189 de nationalité étrangère.

Enregistrement de 82 arrivées et 79 départs en 2024.
12 personnes sont inscrites en résidence secondaire.

M. Emile Gobalet né en 1930 est le doyen du village et pour les dames il s'agit de Mme Liliane Gobalet qui est née en 1935.

Nous avons enregistré la naissance de 10 enfants :
Basile, Sean, Lilia, Yolán, Kieran, Enora, Hugo, Murphy, Giulia et Nelson.

Nous avons eu la tristesse d'enregistrer le décès de 8 personnes.

Essai de sirènes

Un essai des sirènes mobiles et fixes aura lieu le **mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 14h00** sur l'ensemble du territoire suisse.

Ce test permettra de vérifier le bon fonctionnement des sirènes et des installations techniques de transmission de l'alarme à la population en cas de catastrophe ou d'accident majeur.

Fenêtres de l'Avent

Nous remercions infiniment toutes les personnes qui ont participé aux fenêtres de l'Avent. Ces jolies décorations et illuminations à travers le village ont contribué à mettre un peu de joie et d'animations en cette période de l'Avent.

Abri deux-roues

Nous vous rappelons qu'un abri sécurisé pour les deux-roues est à disposition des habitants à la gare de Bavois. Celui-ci est accessible avec un badge à retirer à l'administration communale contre une caution de fr. 50.--

Conseil communal

Décisions prises par le Conseil communal de Bavois lors de sa séance du mardi 10 décembre 2024.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

Point 4 : Budget 2025

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le budget 2025 avec un excédent de charges de Fr. 125'708.25 ;
- de décharger la commission de gestion et finances.

Point 5 : Achat véhicule communal

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'achat du tracteur avec ses options et du système multi-lifts pour un total de Fr. 145'000.- ;
 - de le financer par la trésorerie courante ;
 - de décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat.
-

Séance Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal de Bavois aura lieu le **mardi 11 mars 2025 à 20h15** à la grande salle de Bavois.

Notamment à l'ordre du jour, le préavis sur la liaison d'eau potable avec Chavornay

Les absences et excuses sont à signaler au bureau du Conseil communal :

Secrétaire : Mme Dominique Saugy 078/687.55.74

Président : M. Norbert Oulevay 079/454.24.66

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes au public. Les personnes qui assistent au Conseil sont priées de se tenir sur les côtés de la salle.

Décisions municipales

Les décisions municipales octroyées en 2024 (permis de construire, patentes, autorisations etc.) sont affichées au pilier public ainsi que sur notre site internet.

Constructions

Mises à l'enquête

Commune de Bavois Rue de la Gare 5, parcelle 6	Rénovation et transformations de la grande salle communale, remplacement de la production de chaleur par une pompe à chaleur
Enquête du 11.01. au 09.02.	

Autorisations accordées par la Municipalité

Auberson Serge Route de Chavornay 11	Autorisation de creuser un accès au sol pour le local chauffage
--	---

Nos routes

Résultats contrôle radar à Bavois

Pour la sécurité de tous veuillez respecter les limitations de vitesse.

Un contrôle a été effectué par la Gendarmerie le **15.11.2024** à la route de Chavornay :

- 143 Véhicules contrôlés, 0 conducteur dénoncé.
- Le taux d'infractions à Bavois est de **0.00%**
- Le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de **2,18%**



D'importants travaux de démolition sont en cours à la Route de Chavornay et à la Rue du Village. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

On vote !

La votation fédérale approche. Les électrices et électeurs sont convoqués pour le scrutin du **dimanche 9 février 2025** pour :

Objet fédéral

1. Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

Tout citoyen suisse âgé de 18 ans révolus, domicilié dans la commune, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel de vote officiel, a le droit de participer au scrutin.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel ou, qui l'a égaré, peut le demander au greffe municipal **jusqu'au jeudi précédant le scrutin.**

Les votes déposés à la commune dans la boîte aux lettres dédiée (à côté de celle de l'administration) n'ont pas besoin de timbre et peuvent être déposés **jusqu'au dimanche à 11 heures** au plus tard.

Vote par correspondance

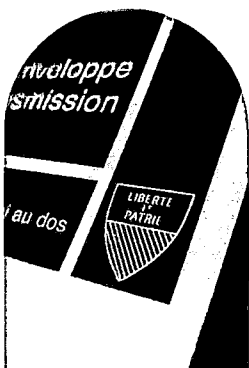
Les votes par correspondance **doivent être affranchis** par l'électeur (attention aux tarifs postaux modifiés) et parvenir au greffe municipal au plus tard **le vendredi précédant le scrutin.**

Vote au bureau de vote

Le bureau de vote (Administration communale) sera ouvert

Dimanche 9 février 2025 de 10:00 à 11:00

Ceux qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir de leur **carte de vote obligatoire.**



Instructions

- La carte de vote doit être signée avec la date de naissance complète.
- Les bulletins de vote doivent être placés dans l'enveloppe jaune, puis cette dernière doit être fermée.
- La carte de vote et l'enveloppe jaune doivent être insérées dans l'enveloppe de transmission.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée avec l'adresse du greffe.

Contrôle des habitants



PASSEPORT – CARTE D'IDENTITE

→ **Passeports** : toutes les demandes doivent être effectuées au Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 à Lausanne. Vous trouverez la procédure à notre guichet ou en ligne sur le site :

<https://www.vd.ch/themes/population/documents-didentite/>

→ **Cartes d'identité** : demande à faire au Contrôle des habitants.

Pour une demande combinée carte d'identité + passeport, vous devez passer par le Centre de biométrie à Lausanne.

Pour l'établissement d'une carte d'identité pour un **mineur avec des parents séparés ou divorcés**, il faut les deux parents ou une procuration signée avec copie de la pièce d'identité du parent qui ne serait pas présent lors de la demande.

Légalisation de signatures

En vertu des articles 626, 627 et 628 du code de procédure civile, cette compétence est donnée exclusivement au notaire pour les signatures privées.

Mineurs voyageant à l'étranger sans leur représentant légal

Les enfants mineurs voyageant seuls ou accompagnés d'une autre personne que leur représentant légal doivent être au bénéfice d'une autorisation parentale, établie par un notaire.

Cette attestation ne remplace pas un document d'identité valide (passeport ou carte d'identité).

Rappel aux propriétaires de logement

Nous rappelons aux propriétaires qui louent des appartements l'article 14 de la loi sur le contrôle des habitants (LCH), soit :

« Celui qui loge des tiers contre rémunération est tenu d'annoncer immédiatement leurs arrivées et départs au moyen des formulaires mis à disposition ».d

Les propriétaires d'immeubles ou leurs mandataires sont tenus d'annoncer sans délai mais au plus tard dans les 15 jours, au bureau communal du contrôle des habitants, chaque entrée et chaque sortie de locataires, y compris dans le même immeuble.

Nos amis les chiens

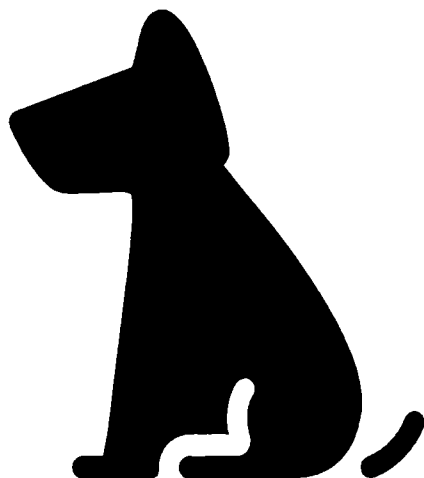
Dans le cadre du recensement cantonal, et conformément à l'article 9 de la loi sur la police des chiens du canton de Vaud du 31 octobre 2006, la commune de Bavois informe les détenteurs de chiens qu'ils doivent déclarer leurs chiens au registre communal jusqu'au 28 février :

- Les chiens acquis ou reçus en 2024
- Les chiens nés en 2024 et restés en leur possession
- Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2024 (pour radiation)
- Les chiens qui n'ont jamais été annoncés

Les indications suivantes sont encore nécessaires:

- Race, couleur de la robe, date de naissance, date d'acquisition, lieu de provenance
- Carnet contenant le numéro de puce électronique
- Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention de chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires



Identifications

Tous les chiens doivent porter le nom et l'adresse de leur propriétaire sur leur collier. Veuillez noter que l'identification par puce électronique est obligatoire pour tous les chiens acquis ainsi que pour les nouveaux nés.

Vaccinations contre la rage et déplacement à l'étranger

La vaccination antirabique des chiens n'est pas obligatoire en Suisse, mais elle est recommandée. Elle est exigée pour les voyages à l'étranger. Tous les animaux de compagnie (chiens, chats, furets) doivent être munis d'un passeport délivré par un vétérinaire pour voyager dans l'UE.

Plus d'informations, sur notre site internet : www.bavois.ch/chien ou à la commune

Pharmacie de services

 **Les numéros affichés sur la liste ci-dessous ne sont pas ceux d'urgence.**

Le patient doit contacter le **centre médical** de garde pour transmettre une demande urgente à la pharmacie via un numéro d'urgence. Le pharmacien de garde contactera le patient dans les **15 minutes** suivant l'appel

Centre médical de garde - Téléphone 0848 133 133

www.garde.svph.ch

Ve. 31.01 - Je. 06.02	L'Orbe SA	024/442.95.00
Ve. 07.02 - Je. 13.02	Plus de La Vallée, Le Sentier	021/845.56.40
Ve. 14.02 - Je. 20.02	Amavita, Chavornay	058/878.32.20
Ve. 21.02 - Je. 27.02	Du Sapin, Vallorbe	021/843.10.25
Ve. 28.02 - Je. 06.03	De La Croisée, Cossonay-Ville	021/861.11.52
Ve. 07.03 - Je. 13.03	De La Venoge, Penthalaz	024/861.15.86
Ve. 14.03 - Je. 20.03	Sun Store, Cossonay	058/878.50.00
Ve 21.03 – Je. 27.03	Centrale, Orbe	024/441.31.40
Ve 28.03 – Je. 03.04	Plus du Sentier	021/845.57.42

Nos cultes

Horaires des cultes : www.chavornay.eerv.ch - Téléphone : 021/331.56.97

Di. 02.02.	Bavois	10h00
Di. 09.02.	Chavornay	10h00
Di. 11.02.	Agiez	10h00
Di. 16.02.	Corcelles, cène	10h00
Di. 23.02.	Bavois, 50 nuances de culte	17h00
Di. 02.03.	Romainmôtier	10h15
Di. 09.03.	Essert-Pittet, Graines de vies	10h00
Di. 16.03.	Bavois	10h00
Di. 23.03.	Chavornay, cène	10h00
Di.30.03.	Corcelles, assemblée paroissiale	10h00

Pour recevoir la newsletter de la Paroisse protestante de Chavornay avec la prédication, nous vous prions de nous faire un petit message au chavornayparoisse@gmail.com

Agenda

Di. 09.02	Votation fédérale
Di. 09.03	Concert annuel de la Société de musique Bavois-Chavornay avec repas à la grande salle de Bavois. Concert à 10h30 et repas à 12h45
Ma 11.03	Séance du Conseil communal à 20h15 à la grande salle de Bavois
Sa. 22.03	Concert sans repas à la grande salle de Chavornay à 20h00 avec prestation de l'Ecole de musique
Di. 23.03	Repas concert du Chœur mixte



FC Bavois

Sa	01.02.25	13.00	FC Monthey	FC Bavois I	Match préparation à Monthey (Verneys)
Sa	08.02.25	15.00	Meyrin FC	FC Bavois I	Match préparation
Je	13.02.25	20.30	FC Boudry I	FC Bavois II	Match préparation
Sa	15.02.25		FC Stade-Lausanne-Ouchy I (YL C)	MJOR C promo	Match préparation
Sa	15.02.25	15.30	FC Kerzers	MJOR A	Match préparation
Sa	15.02.25	19.00	Lausanne Nord Academy II	FC Bavois III	Match préparation à Praz Séchaud
Sa	15.02.25	17.00	FC Grand Saconnex	FC Bavois I	Reprise championnat PL
Me	19.02.25	20.30	Vevey-Sports II	FC Bavois II	Match préparation
Je	20.02.25	19.30	MJOR A	FC Bavois III	Match préparation
Sa	22.02.25	14.00	FC Renens	MJOR C promo	Match préparation
Sa	22.02.25	15.00	FC Bavois I	SC Cham	
Ma	25.02.25	20.45	FC St Légier lib	FC Bavois III	Match préparation
Je	27.02.25	20.00	Lausanne Nord Academy I	FC Bavois II	Match préparation
Sa	01.03.25	12.30	FC Champagne C2	MJOR C 2	Match préparation
Sa	01.03.25	15.00	FC Bavois I	SC Kriens	

Baby-sitting

Capucine Gallay

Au bénéfice du certificat de la Croix-Rouge, est disponible pour garder vos enfants tous les jours sauf le mardi. Tél. 078/316.19.57

Leelou Chamleau

Au bénéfice du certificat de la Croix-Rouge, est libre pour garder vos enfants en soirée, week-end et vacances. Tél. 079/469.60.99

Mathilde Meystre

Au bénéfice du certificat de la Croix-Rouge est disponible pour garder vos enfants.
Tél. 076/228.21.40 ou mathilde.meystre@gmail.com

Clémentine Gallay

Au bénéfice du certificat de la Croix-Rouge, garde vos enfants avec plaisir en soirée, week-end, vacances.
Tél. 077/508.73.11

Petites annonces

A louer dans le bâtiment des Pies à la Rue du Village 17 un **appartements de 2,5 pièces** (adapté pour les personnes à mobilité réduite).

Loyer fr. 1'100.-- charges comprises. Libre dès le 1^{er} mars.

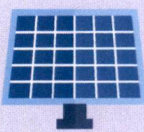
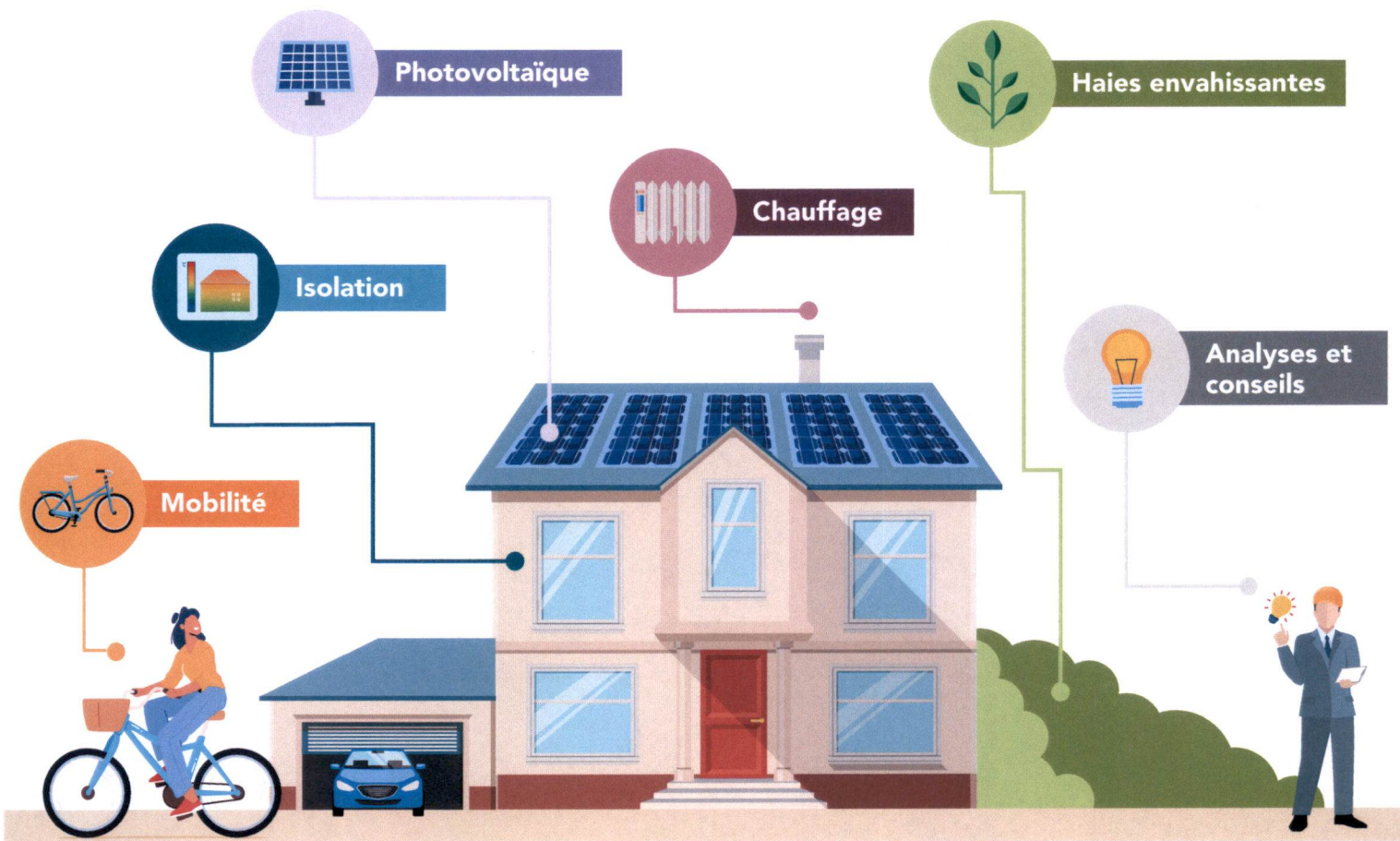
En cas d'intérêt ou pour renseignements, contacter le greffe 024/441.46.43.

A vendre : 2x4 pneus hiver pour Volvo XC 60 modèle jusqu'à 2017. Entraxe 5x108. 4

4 pneus 235/65 R 17 et 4 pneus 235/60 R 18. Prix à discuter.

Tél. 076/822.34.50

Économie d'énergie et subventions pour la durabilité



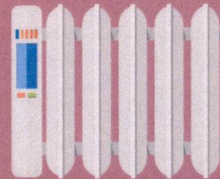
PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits.



ISOLATION

Amélioration de l'isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre.



CHAUFFAGE

Amélioration du système de chauffage domestique et choix de l'option de chauffage.



MOBILITÉ

Subvention accordée pour la mobilité : abonnement de train et achat d'un vélo électrique



HAIES ENVAHISSANTES

Une subvention est allouée aux privés qui souhaitent remplacer les haies de lauriers par des arbustes indigènes.



ANALYSTE CECB+

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) pouvant être subventionné par le canton.



FORMUAIRE DE DEMANDE

Trouvez toutes les informations complémentaires et les conseils sur les subventions que vous pouvez obtenir. Accédez facilement aux formulaires en ligne de demande de subvention.



Plus d'informations ici

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune: www.bavois.ch/subventions-communales-fr3125.html

Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable »

Domaine bâtiments	Montants
Capteurs solaires photovoltaïque	33% de la contribution Pronovo (max. Fr. 1'000.-)
CECB+	Fr. 400.-
Remplacement d'un chauffage à mazout, gaz ou électrique par un chauffage énergie renouvelable (PAC, bois)	Fr. 1'000.-
Batterie de stockage	Fr. 500.-
Boiler PAC (chauffe-eau ECS – eau chaude sanitaire)	Fr. 500.-
Domaine électroménager	Montants
Réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, plaque à induction	10% maximum Fr. 200.-
Domaine mobilité	Montants
Abonnement général ou abonnement de parcours	10%
Vélo électrique	20%, maximum Fr. 300.-
Vélo adulte	20%, maximum Fr. 100.-
Borne de recharge pour véhicules électriques	Fr. 300.-
Domaine manifestation	Montants
Vaisselle réutilisable	50%, maximum Fr. 200.-
Domaine nature	Montants
Remplacement des haies de thuyas ou laurèle par des espèces indigènes	Fr. 50.-/ml, max. Fr. 500.-

Les conditions d'attributions ainsi que les formulaires sont disponibles sur le site internet. N'oubliez pas que les demandes de subventions doivent être déposées avant l'achat ou le début des travaux sauf pour l'électroménager.

A noter : les demandes sont enregistrées en fonction de la date de réception par la commune.

Si le fonds est épuisé, la demande sera enregistrée comme vaine ensuite et sera subventionnée sur les années suivantes.

La Municipalité se réserve le droit d'adapter les montants indiqués en fonction de l'évolution du fonds. En cas de modification, une information sera faite à la population (site internet, bulletin, pilier publique).

CONCERTS ANNUELS 2025



SOCIETE DE MUSIQUE DE
BAVOIS - CHAVORNAY

MENU DU 9 MARS 2025

- Salade
- Jambon avec gratin dauphinois
- Dessert
- Café

Fr. 40.00

Fr. 1.00 par année d'âge jusqu'à 15 ans
Inscription obligatoire : délai au 26 février 2025

CONCERTS ANNUELS 2025



SOCIETE DE MUSIQUE DE BAVOIS - CHAVORNAY

Direction : Jean-Sébastien Cottens

Dimanche 9 mars 2025

Repas-Concert - Grande salle de Bavois

Concert 10h30 – Repas 12h45

Ouverture des portes 9h45

Inscription obligatoire : délai au 26 février

smbc7273@gmail.com ou 079/813.38.12 (le soir)

Fr. 40.00 par personne



Samedi 22 mars 2025

**Concert sans repas avec prestation
de notre école de musique**

Grande salle de Chavornay

Concert 20H00

Ouverture des portes 19h30

Entrée libre



**Si vous désirez offrir un morceau au prix de CHF 120.- ; n'hésitez pas à nous
contacter, votre nom sera publié sur le programme.**



Choeur mixte l'Avenir de Bavois

Direction : Pablo Sanz

23
mars
dès 11h00

11h00 : apéritif offert

11h45 : concert

13h00 : repas

Grande salle de Bavois

Adultes : CHF 40.-

Enfants jusqu'à 15 ans : CHF 1.-/année

Menu

Salade mêlée

Rôti de boeuf, gratin
dauphinois & haricots verts

Mousse des îles



concert repas



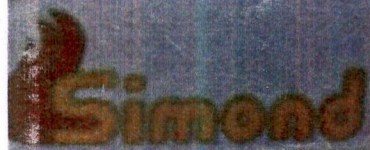
Inscription obligatoire

Délai : 14 mars 2025

secretaire@avenir-bavois.ch

<https://www.avenir-bavois.ch/inscription>





Station de la Plaine

24 / 24

Au centre du village de Chavornay direction Bavois

Accès facile et sécurisé

Libre service sans attente

Possibilités de paiement

- Billets CH et E
- Carte de paiement
- Abonnement
- Conditions pour entreprise



En devenant accueillant-e de jour, vous participez activement à la vie et au développement des enfants que vous accueillez. Cette nouvelle activité rémunérée vous offre la flexibilité et l'autonomie qui vous permettent d'exercer un emploi depuis chez vous !

Devenir accueillant-e familial de jour, c'est :

- Participer au développement des enfants et à leur socialisation
- Contribuer à l'apprentissage et à l'épanouissement des enfants
- Intégrer les enfants dans l'ambiance familiale de votre foyer
- Travailler à domicile
- Adapter vos horaires de travail à vos disponibilités
- Gérer votre organisation de manière autonome
- Développer de nouvelles compétences
- Rencontrer, échanger et tisser des liens avec d'autres familles
- Être présent pour votre propre famille
- Collaborer avec des professionnel-le-s de l'accueil familial de jour
- Bénéficier d'une formation initiale et continue



Trouvez le réseau proche de chez vous sur **www.afj.faje-vd.ch** et contactez-le pour plus d'informations.